

Questions orales

Mme Campagnolo: D'abord, je m'excuse d'avoir fait du député un diplômé en droit, ce qui ne serait pas le cas semble-t-il.

Des voix: Bravo!

Mme Campagnolo: En second lieu, la société des loteries, Loto Canada, a communiqué avec le ministère des Approvisionnement et Services au sujet du contrat adjudgé à la compagnie General Instruments pour s'assurer que ce contrat était en tous points conforme aux exigences du gouvernement du Canada.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, hier quand je lui ai demandé si le contrat en question renfermait une clause d'annulation, le ministre a refusé de répondre prétextant qu'une disposition secrète l'en empêchait. En quoi cette disposition secrète était-elle nécessaire puisqu'elle interdit aux Canadiens de connaître la teneur d'un contrat de 23 millions de dollars comportant la fourniture de services d'informatique?

● (1442)

Mme Campagnolo: Monsieur l'Orateur, en fait, la question du député a déjà été posée hier. Quand le contrat sera conclu et que les négociations entre la General Instruments et Loto Canada auront abouti, je le répète, je me ferai un plaisir de déposer à la Chambre des communes les renseignements qui répondront aux questions du député.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, de toute évidence, madame le ministre n'est pas prête à révéler au Parlement pourquoi les clauses de ce contrat doivent demeurer secrètes, alors je poserai ma question supplémentaire au ministre des Approvisionnement et Services.

Comme son ministère a une certaine part de responsabilité à l'égard de ce coûteux contrat, peut-il nous dire pour quelle raison on y a inclus une disposition empêchant les Canadiens de connaître les modalités de ce contrat de 23 millions, et de savoir notamment s'il contient une clause d'annulation?

[Français]

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Approvisionnement et Services): Monsieur l'Orateur, je voudrais donner à l'honorable député les éléments suivants: Premièrement, le ministère que je dirige a, à plusieurs reprises, depuis l'existence du dossier de Loto Select, été impliqué à différentes phases et pour diverses parties; deuxièmement, lorsque nous sommes entrés en négociations avec la General Instruments Corporation, cette dernière a refusé de nous donner le détail précis de ses coûts unitaires à cause de sa . . .

[Traduction]

. . . sa stratégie en matière de prix qu'elle ne veut pas dévoiler à ses concurrents. Nous avons toutefois réussi à obtenir ce que nous appelons «le prix de faveur accordé aux meilleurs clients». Les fonctionnaires de mon ministère qui se sont penchés sur ce contrat et d'autres contrats du même genre conclus aux États-Unis, m'ont convaincu que nous avons obtenu les prix les plus avantageux.

Comme l'a déclaré le ministre d'État (santé et sport amateur), le marché n'est pas encore définitivement conclu, mais dès que tout sera réglé, je puis assurer à la Chambre que je publierai tous les détails de cette transaction afin de protéger les droits de l'État.

[M^{lle} MacDonald.]

LES PÊCHERIES**TERRE-NEUVE—LE PROGRAMME DE GESTION DES RESSOURCES**

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêches et de l'Environnement. A la dernière conférence économique fédérale-provinciale, au sujet de l'expansion des pêcheries, le ministre a déclaré qu'il ne faudrait pas s'attendre à monts et merveilles de la mer, ce qui me rappelle une déclaration d'un ancien chef créditiste qui avait lancé: «C'est la goutte d'eau qui mettra le feu aux poudres dans les Prairies.» Le ministre a déclaré également que la valeur de l'industrie de la pêche dépend de ce qui se fait sur terre et qu'à cet égard les provinces ne font pas grand-chose même si c'est là un domaine de leur ressort.

Comme le ministre des Pêcheries de Terre-Neuve, l'honorable Walter Carter, a annoncé la création d'un programme de gestion des ressources qui restera en vigueur jusqu'en 1985 et couvrira la pêche, l'expansion de la flotte pour la pêche côtière, à moyenne distance, et hauturière et l'amélioration de la qualité du poisson et de la formation des pêcheurs, en fait un programme qui . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Crouse: Je voudrais demander au ministre comment il peut prétendre que les provinces ne font aucun cas des problèmes des pêcheurs, et quand nous pouvons nous attendre qu'on annonce la participation du gouvernement fédéral à la mise en application de ce projet ainsi qu'il avait été annoncé à Terre-Neuve?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, j'aurais préféré que le député s'abstienne de choisir l'exemple des monts et merveilles, car je l'ai employé à dessein pour rappeler à certaines personnes une réalité fort simple, et c'est que la zone de 200 milles ainsi que les ressources marines vont nous rendre service si nous en prenons soin, mais nous ne pouvons nous attendre à ce qu'elles apportent une aide à chaque secteur de notre économie. C'était une façon d'insister là-dessus, et je remercie le député de me l'avoir permis.

J'aurais également aimé que le député lise complètement le compte rendu de ce que j'ai dit lors de la conférence des premiers ministres, car il se rendrait compte que ce que j'ai essayé de faire comprendre est que si les provinces, qui s'occupent généralement de traiter le poisson une fois celui-ci débarqué, s'acquittaient de leurs responsabilités, nous pourrions alors profiter pleinement des avantages que représente la zone de 200 milles, car c'est à terre que les plus grands efforts de développement devront se faire.

En ce qui concerne le programme adopté par la province de Terre-Neuve, je crois qu'il comporte de nombreux aspects constructifs, et je me réjouis de constater que le gouvernement de cette province se rapproche de plus en plus de la politique que je préconise et que j'ai exposée dans une publication en 1975.